

Équipe pluridisciplinaire

Personnels de santé : médecins, pharmaciens, infirmiers

Personnels socio-éducatifs : secrétaires et assistantes sociales

Service social – PASS

Bâtiment H

01 41 71 80 32

Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

Consultations médicale SUR RENDEZ VOUS

01 41 70 82 48 (prise de rendez vous)

Consultation uniquement les jeudis matins



GHI Le Raincy-Montfermeil

10 rue du Général Leclerc 93370 Montfermeil

Standard 01 41 70 80 00



Moyens d'accès :

Voiture : Par l'autoroute A3

Raccrocher la nationale 3 à Bondy, à Livry Gargan, prendre la direction de Clichy-Sous-Bois, puis de Montfermeil et suivre la direction CHI Montfermeil ou Hôpital de Montfermeil.

Par l'autoroute A4

Raccrocher la Francilienne (A104), prendre la sortie 9 en direction de Chelles, puis de Montfermeil et suivre la direction CHI Montfermeil ou Hôpital de Montfermeil.

RER et Bus : RER B jusqu'à la gare d'Aulnay-sous-Bois, puis : Bus 613

RER B jusqu'à la gare de Villepinte, puis : Bus 642 B

RER E jusqu'à la gare de Chelles, puis : Bus 613

RER E jusqu'à la gare de Gagny, puis : Bus 604

RER E jusqu'à la gare Le Raincy - Villemomble - Montfermeil, puis : Bus 601 A et B

Bus : Arrêt Hôpital de Montfermeil ou Hôtel de Ville de Montfermeil

Tramway : T1 Arrêt Pont de Bondy, puis : Bus 347

T4 Arrêt Hôpital de Montfermeil



PASS

Permanence d'Accès aux Soins de Santé

L'accès aux soins de santé un droit pour tous

Consultation médicale et accompagnement social pour les personnes en situation de précarité

Un dispositif financé par l'ARS Île-de-France



GHI LE RAINCY MONTFERMEIL - GHT-GPNE

10 rue Général Leclerc
93370 Montfermeil

Nos missions

- Accueillir, orienter et accompagner dans le parcours de soins toute personne en difficultés d'accès aux soins, en difficultés sociales
- Faciliter un accès aux soins, sans avance de frais aux personnes sans couverture sociale ou de son incomplétude
- Proposer un accompagnement personnalisé et de proximité par des professionnels de santé et des travailleurs sociaux
- Assurer une coordination du parcours de soins avec les dispositifs de droit commun

Public concerné

- J'ai un problème de santé, j'ai une pathologie nécessitant des soins médicaux.
- Je n'ai pas d'ouverture de droits à l'assurance maladie*.
- Je rencontre des difficultés sociales

*Les patients sous Visa touristiques et CEAM sont exclus de la PASS



Offre de soins et accompagnement social

Consultations médicales sans facturation

- Médecine générale et de spécialité
- Consultations au Pôle Mère Enfant

Médicaments

Délivrance de médicaments sans avance de frais par la pharmacie de l'hôpital.

Examens complémentaires

- Actes d'imagerie
- Bilans biologiques
- Pansements
- Tout examen prescrit

Accompagnement social global

- Accompagnement vers l'ouverture des droits sociaux, aide aux démarches administratives
- Travail de coordination avec les partenaires

Parcours du patient

Bénéficiaire d'une consultation médicale

Prise de rendez-vous obligatoire pour les consultations de médecine générale ou de spécialité. En cas d'urgence médicale, se rendre au service des urgences de l'hôpital.



Rencontrer une assistante sociale

Évaluation sociale globale et aide à la **constitution des dossiers d'ouverture de droits à l'Assurance Maladie.**



Orientation vers le droit commun

La PASS est un dispositif temporaire. Dès ouverture des droits, une orientation s'effectuera vers les dispositifs de droit commun.

